



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 14/09/2012
Reçu en préfecture le 14/09/2012
Affiche le
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 31 AOÛT 2012**

AFFAIRE N° 25
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'OEUVRE SOCIALE DU SUD (C.O.S
DU SUD)

L'an deux mille douze, le vendredi trente et un août à douze heures, régulièrement convoqués le vingt trois août, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 36
Représentés : 4
Absents : 4

ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD - José CADET - Marc ERAPA - Anathalie FUMA - Jean-Pierre GEORGER - Marie Josée GINET- Allain GRONDIN - Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET-- Blanche Reine JAVELLE- Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX - Nadhira LOCATE -Harry MUSSARD -Nazir Ahmad PATEL -Edy PAYET - Jacky PAYET- Paulet PAYET- Stéphane PAYET - Guy RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Bachil VALY-Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS - SUPPLEANTS

Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR - Lise May PAYET suppléante de Roland Joseph K'BIDI - Yolène SAUTRON suppléante de Nicole PERETTI- Jean Bernard HOARAU suppléant de Gilbert RIVIERE -Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE

ABSENTS

Josette CHANG KUW -- Michel GERARD -Jean Michel LEBON-Patrick LEBRETON -Harry Claude MOREL

ABSENTS-PROCURATION

Jocelyne BATIFOULIER donne procuration à Liliane LEBON- Rose Méry ETHEVE donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du vendredi 31 août 2012 à 12H00

AFFAIRE N°25

Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle au Comité d'Oeuvre Sociale du Sud (C.O.S du Sud)

Note de synthèse

Le Président rappelle aux membres du conseil que le Comité d'Oeuvre Sociale de la CASUD (C.O.S. du Sud) existe maintenant depuis 5 ans.

Dans le cadre de l'action sociale, cette association :

- Etudie et réalise toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux, collectifs ou individuels aux adhérents et à leur famille ;
- Fait l'acquisition et gère les biens meubles et immeubles nécessaires à l'accomplissement de son action sociale ;
- Développe toutes formes d'actions ou activités entrant dans le cadre des œuvres sociales en faveur du personnel de la Communauté d'Agglomération du Sud.

Considérant les objectifs poursuivis par le COS et le nombre croissant d'adhérents de 15% de l'année 2011 à 2012,

Considérant, l'importance de l'organisation de l'arbre de Noël :

L'arbre de Noël représente 52% du budget global du COS

La part des cadeaux aux enfants représente 39 % du budget arbre de Noël avec un accroissement du nombre d'enfants de 7.5% également de 2011 à 2012.

Considérant la demande de subvention supplémentaire formulée par le C.O.S. du Sud par courrier en date du 02/08/2012.

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération du Sud de contribuer à la promotion d'une politique sociale dynamique et solidaire des agents en développant des prestations

à finalité sociale, culturelle ou de loisirs,

Le Président propose au Conseil Communautaire de soutenir financièrement la réalisation de cet objectif, y compris les moyens de fonctionnement à hauteur de 14 000 €.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'attribuer une subvention supplémentaire de 14 000 € au C.O.S du Sud,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

- ^ D'attribuer une subvention supplémentaire de 14 000 € au C.O.S du Sud,
- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation
Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE

